

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

APPEL À PROJETS

EXPERIMENTATION EN ARBORICULTURE BIOLOGIQUE

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1 Politique agricole de la Métropole de Lyon

Le système agricole et alimentaire sur lequel nos sociétés actuelles reposent se révèle fragile face aux menaces qui pèsent sur lui : changement climatique, épuisement des énergies fossiles, instabilité économique et financière, dégradation et artificialisation des sols, effondrement de la biodiversité sauvage et cultivée, etc.

La structuration de filières alimentaires de proximité dépend étroitement de la qualité et de la disponibilité du capital naturel métropolitain (foncier, eau, semences, minéraux, cheptels). La préservation des ressources naturelles du territoire se pose dès lors comme un enjeu majeur pour garantir un système alimentaire soutenable et résilient.

Le recul du foncier agricole, la pression sur la ressource en eau, la diminution drastique du nombre de pollinisateurs ou encore la dépendance des exploitations à l'égard des industries d'agrofourmiture, menacent particulièrement les systèmes alimentaires.

De plus, ces dernières décennies ont été marquées par une distanciation entre la production et la consommation des produits alimentaires. La modernisation de l'agriculture a accentué la spécialisation des productions et la massification des volumes de production. En conséquence, le nombre d'exploitations a diminué, leur taille moyenne a augmenté, et le recours aux intrants de synthèse, comme les pesticides et les engrais, s'est développé au détriment de l'équilibre économique des exploitations et de la préservation de l'environnement.

Pour proposer une alimentation soutenable et locale répondant à la diversité des besoins des habitants, la présence sur le territoire d'acteurs de toute la chaîne (de la semence à la distribution), engagés dans des pratiques responsables et respectueuses des ressources naturelles, est indispensable.

Ainsi, la politique agricole portée par la Métropole et adoptée en juin 2021 vise à faire du capital naturel agricole un bien commun métropolitain et à favoriser l'agriculture biologique et l'agroécologie de proximité. Cette politique s'inscrit dans un projet alimentaire de territoire plus large (PATLy), labellisé en juin 2021. Les cinq axes de la politique agricole métropolitaine sont les suivants :

1. Préserver et gérer durablement les terres agricoles
2. Augmenter la population agricole
3. Développer l'agro écologie et l'agriculture biologique

4. Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité
5. Développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité

1.2 Enjeux et objectifs de l'appel à projets

L'arboriculture fait face à de nombreux défis techniques dans la conduite biologique des vergers. Il existe encore des besoins forts en termes d'expérimentation et de recherche pour développer des solutions techniques adaptées aux problèmes qui se posent dans les vergers bio. Cet appui de la recherche et de l'expérimentation est essentiel pour créer des conditions favorables à la conversion bio en arboriculture.

De plus, les exploitations arboricoles sont soumises, au même titre que les autres productions, à des enjeux de transmission et de renouvellement des générations.

Ainsi, la Métropole souhaite soutenir des projets de recherche et d'expérimentation en arboriculture biologique, impliquant des groupements et/ou des arboriculteurs de son territoire ainsi que des stations d'expérimentations et/ou des organismes opérant dans le territoire du PATLy.

2. Critères d'éligibilité

La Métropole pourra soutenir des projets de recherche et d'expérimentation appliqués à la conduite des vergers bio qui devront respecter les critères suivants :

- 1) Répondre aux problématiques des **systèmes en arboriculture biologique** afin de lever les freins à la conduite des vergers en bio
- 2) Associer au moins 2 types de partenaires :
 - Collectif d'agriculteurs
 - Institut technique ou organisme d'accompagnement agricole intervenant sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération lyonnaise (PATLy)
- 3) Ancrer le projet au moins en partie sur le territoire de la Métropole de Lyon, à travers la réalisation d'essais/ démonstrations sur des parcelles ou chez des acteurs du territoire
- 4) Être un projet d'intérêt collectif et avec une diffusion large des résultats, notamment auprès des producteurs de la Métropole de Lyon

3. Montant et dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont des dépenses de fonctionnement de type :

- Frais de personnel liés à la réalisation du projet : ingénierie, animation, suivi expérimental, analyses de données, valorisation, ...
- Frais externes au service de la mission : prestations, communication, expertises, ...

L'enveloppe disponible pour cet appel à projets en 2024 est de 20 000 €. Ce budget pourrait venir en complément d'autres financements (régionaux comme le dispositif PEPIT, européens comme le dispositif PEI ou autres).

Pour les dépenses éventuelles d'investissement nécessaires à la réalisation du projet, celles-ci seront considérées en-dehors de l'enveloppe financière de fonctionnement attribuée à cet appel à projet, pourront faire l'objet d'une subvention selon une instruction au cas par cas.

4. Procédure de sélection

Le ou les organismes intéressés enverront les éléments de candidature à l'adresse mail suivante : farthur@grandlyon.com. Les éléments suivants sont attendus :

- Fiche de candidature
- Budget prévisionnel et plan de financement

5. Les critères d'appréciation et de sélection

Les critères retenus pour sélectionner le ou les projets seront les suivants :

- 1) Prise en compte des enjeux spécifiques à l'arboriculture biologique et permettant d'expérimenter et de créer des références pour ces systèmes
- 2) Lien avec le territoire de la Métropole de Lyon, ses acteurs et son contexte agricole
- 3) Caractère innovant du projet dans le cadre du dérèglement climatique
- 4) Qualité technique du projet et pertinence de l'application recherchée auprès du monde agricole
- 5) Qualité, pertinence du partenariat et caractère structurant, notamment sur le territoire de la Métropole
- 6) Faisabilité du projet et adéquation moyens/objectifs

6. Calendrier de l'appel à projet

- ✓ **Publication de l'appel à projet** : 10 juillet 2024
- ✓ **Date limite de remise du dossier de candidature** : 11 octobre 2024

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Florent ARTHUR, chargé de mission agriculture à la Métropole de Lyon : 04 28 67 56 78 / 06 13 92 24 90 / farthur@grandlyon.com